

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 10 (1865)  
**Heft:** 21

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;  
E. CUENOD, capitaine fédéral du génie.

N° 21.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> Novembre 1865. X<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — *De la constitution des armées. Mémoire présenté au Congrès international de Berne par M. le major Vandewelde, de Bruxelles. — Nouvelles et chronique.*

## DE LA CONSTITUTION DES ARMÉES. (¹)

« Quels sont les systèmes d'organisation militaire en vigueur dans les différents Etats de l'Europe et quelle est la valeur relative de ces systèmes comparés au point de vue des principes de l'économie politique et des forces défensives des nations? » Telle est la question qui nous est soumise.

Cette question peut se décomposer en quatre points, savoir :

1<sup>o</sup> Quels sont les systèmes d'organisation militaire en vigueur en Europe;

2<sup>o</sup> Quelle est leur valeur relative au point de vue économique;

3<sup>o</sup> Quelle est leur valeur relative au point de vue de la force défensive contre une invasion étrangère;

4<sup>o</sup> Quelle est leur valeur relative au point de vue de la sécurité de l'Etat et de la stabilité de l'ordre social.

Pour ce qui est des différents systèmes d'organisation militaire, c'est leur côté social bien plus que leur côté militaire qu'il importe d'examiner; et même sur ce premier point, on peut se borner à des considérations générales sur le recrutement des armées modernes.

(¹) Ce mémoire, de M. le major Vandewelde, officier d'ordonnance du roi des Belges, a été présenté au congrès dit international, tenu récemment à Berne, sur une question mise à l'ordre du jour dans la 5<sup>e</sup> section l'année dernière à Bruxelles. Vivement attaqué par les orateurs de cette réunion, nos lecteurs apprécieront si le mémoire du major Vandewelde a été réellement réfuté.

Réd.